

## CHAPITRE CINQ

LE BARON JEAN-HENRI DE STEIN,  
SEIGNEUR DE HEFFINGEN

## LES ANCÊTRES

Les Stein dont le nom latinisé de Lapide figure sur certains sceaux sont originaires du pays de Nassau.

C'est pour l'année 1325 que nous avons repéré le premier du nom, JEAN de Steyn (de Lapide) ou von dem Steine, beau-fils du Chevalier Eberhardt Brenner de Lanstein.<sup>1)</sup>

Sans entrer en détails sur les différentes branches des Stein — que l'on retrouvera entre autres à Heisdorf, à Bettendorf et à Falkenstein — nous ne nous occuperons ici que de celle qui sera habituée à Larochette-Heffingen.

En 1465 ou 1466 un JEAN de Stein reçoit en fief d'Arnolt von Frenss, seigneur de Larochette et de Marguerite de Hollenfeltz, sa femme, un tiers des dîmes de la paroisse de Nommern, une maison, une cense et des jardins sis à Larochette ainsi que deux voueries à Schengen. Confirmation de ce fief fut donnée le 20-6-1485 à Jean de Stein par Goedart, seigneur de Larochette.

Dans une seconde confirmation (12-5-1494), il est question, outre des dîmes de Nommern, de la maison de Larochette et des voueries de Schengen et de Heffingen.<sup>2)</sup>

Le 5-3-1496 une sentence du siège des nobles cherche à régler un différend surgi entre Jean de Steyne, demandeur, et son beau-frère Thys, défendeur, au sujet d'un bien castral à Larochette. Le 4-3-1501 les deux beaux-frères se retrouvent devant le siège des nobles qui, cette fois-ci, décide que Jean de Steine, « comme fils né du costé de l'Espée », aura avant tout la maison avec ses aiséments et deux parts des autres rentes et revenus paternels et maternels.

Jean de Stein décéda avant le 4-3-1501 puisque vers cette époque Gerhart, seigneur de Larochette, reconnaît devoir à Tryne, « fille de feu Jean von dem Steine », la somme de 40 florins petits de Luxembourg.<sup>3)</sup>

Au XV<sup>me</sup> siècle on connaît encore trois autres Stein établis à Larochette : les frères GUILLAUME (mort avant 1469), Clays et Georges (qui suivent). Nous supposons que CLAYS fut le Nicolas de Stein qui était membre de l'Etat noble au moment où les Etats de Luxembourg rendaient